



ARRETE N° 2018-10
portant interdiction de circuler sur la D. 947 du PR 9+600 AU PR 10+000

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PARNAY

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le code de la route et notamment ses articles L.411-1, R 411-8 et R 411-25,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété ainsi que tous les textes pris en son application et, notamment, l'instruction interministérielle prise en application de son article 1er,

VU l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général de Maine-et-Loire,

VU l'avis favorable de Madame le Maire de Fontevraud l'Abbaye,

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de Souzay Champigny

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de Montsoreau

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité, il y a lieu d'interdire et de réglementer la circulation sur la route départementale n° 947 du PR 9+600 au PR 10+000,

Sur proposition de Monsieur le Chef de l'agence technique départementale de DOUE LA FONTAINE,

ARRETE

Article 1 -

En raison de la réalisation de travaux d'aménagement de sécurité, la circulation sur la route D. 947 du PR 9+600 au PR 10+000 sera interdite selon les conditions météorologiques les 26 et 27 avril 2018, de 8 h 00 à 18 h 00.

Article 2 -

La circulation sera rétablie de la manière suivante :

dans le sens Saumur vers Montsoreau depuis Souzay Champigny par la RD 205, Champigny, la RD 145, Fontevraud l'Abbaye, la RD 947, Montsoreau et vice versa pour l'autre sens de circulation.

Article 3 -

La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

La signalisation de déviation sera mise en place et entretenue par l'agence technique départementale de DOUE-LA-FONTAINE,

La signalisation de chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise RTL Roiffé.

Fait à PARNAY, le 17/04/2018

Le Maire,

Éric LEFIEVRE